



**PRÉFÈTE
DE RÉGION
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APORA
ASSOCIATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES
POUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Campagne d'information et de prévention 2023 sur les "risques industriels majeurs"

GUIDE

Les bons réflexes en cas d'accident

9 établissements concernés dans votre bassin

EDF-CNPE Creys-Malville
EDF-CNPE Bugey
KEM ONE
SEQENS
SIEGFRIED

SIGMA ALDRICH
SPEICHIM PROCESSING
TotalEnergies RAFFINAGE FRANCE
TRÉDI



Toutes les informations
sont à retrouver sur le site
[lesbonsreflexes.com](https://www.lesbonsreflexes.com)



Oui

**vous êtes dans
une zone à risques.**

Il existe plus de 120 établissements industriels dits "à risques majeurs" en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains près de chez vous.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

Alors, lisez cette brochure et soyez prêts !



Le mot de la Préfète

Vous informer et vous protéger

“Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer.

Cette brochure (et ses compléments accessibles par QR code sur le site internet Les bons réflexes) vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d’alerte. N’en négligez pas la lecture, il en va de votre sécurité et de celle de vos proches, car le risque nul n’existe pas. Si un accident survient, vous devez être prêts à agir en respectant les consignes de sécurité. Celles-ci sont simples à appliquer et capitales pour la protection de tous.”

Fabienne Buccio, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi cette campagne ?

L’information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, les industriels sont tenus de sensibiliser les riverains à l’existence des risques, à leurs conséquences potentielles et aux bons réflexes à adopter en cas d’accident.

Quelles sont les activités industrielles concernées ?

Il s’agit notamment d’établissements classés « Seveso », d’installations nucléaires de base (INB), de stockages souterrains ou d’infrastructures de transport de matières dangereuses et de certains laboratoires. Ils font l’objet d’un Plan particulier d’intervention (PPI) qui définit l’organisation des secours et les moyens d’intervention en cas d’accident.

Quels sont les types de risques ?

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de substances toxiques ou radioactives.

Pourquoi recevez-vous cette brochure ?

Votre commune de résidence est touchée par le périmètre PPI d’un ou plusieurs établissements à risques.

Si vous recevez l'alerte, ayez les bons réflexes.



En cas de survenue d'un accident dans votre zone géographique, vous serez prévenu par une notification sur votre téléphone mobile (dispositif FR-Alert) et, dans la plupart des cas, par la sirène d'alerte. Ne paniquez pas, l'essentiel à savoir se trouve dans cette brochure.



Il s'agit là des principaux moyens d'alerte, communs à tout le territoire. Pour savoir ce qui est prévu en complément dans votre zone d'habitation, contactez votre mairie !

OUI



**ABRITEZ-VOUS
DANS LE BÂTIMENT
LE PLUS PROCHE.**

Fermez portes, fenêtres et volets.



**RESTEZ
À L'ÉCOUTE
DES CONSIGNES.**

Écoutez la radio ou consultez
les réseaux sociaux de votre préfecture.

NON



**N'ALLEZ PAS
CHERCHER
VOS ENFANTS
À L'ÉCOLE.**

Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques.



**ÉVITEZ DE
TÉLÉPHONER**

Vous laissez ainsi les réseaux disponibles
pour les secours.

FR-Alert, comment ça marche ?

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, déclenché lors d'un accident industriel majeur, d'une catastrophe naturelle, d'un attentat... Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. En cas d'accident, vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Et la sirène, elle ressemble à quoi ?

De nombreux sites sont équipés d'une sirène. Le son qu'elle émet en cas d'accident industriel majeur est caractérisé par une durée et des modulations spécifiques. Elle est testée en version courte le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h par les sites équipés. Pour l'écouter, rendez-vous sur le site internet des Bons réflexes.



Écoutez
la sirène
en version
complète





Voilà

ce que l'on fait pour réduire les risques.



Tout au long de l'année, pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité de tous et limiter les conséquences en cas d'accident.



EN SAVOIR +

Pour connaître les mesures spécifiques prises par les établissements proches de chez vous : www.lesbonsreflexes.com

Pour connaître l'ensemble des risques de votre territoire : www.georisques.gouv.fr

Pour suivre l'actualité des contrôles des installations nucléaires de base et en savoir plus sur la distribution d'iode : www.asn.fr
(rubrique L'ASN informe puis Situations d'urgence)



1

Réduction des risques à la source

Les industriels réalisent des études de dangers pour recenser l'ensemble des risques et mettre en place les mesures permettant de les maîtriser. Ces études sont instruites par l'État, qui réalise des inspections au moins une fois par an et peut demander des mesures de sécurité complémentaires.

2

Maîtrise de l'urbanisation

L'État et les collectivités organisent l'aménagement du territoire pour faire cohabiter au mieux activités industrielles et populations, et limiter les conséquences d'un éventuel accident.

3

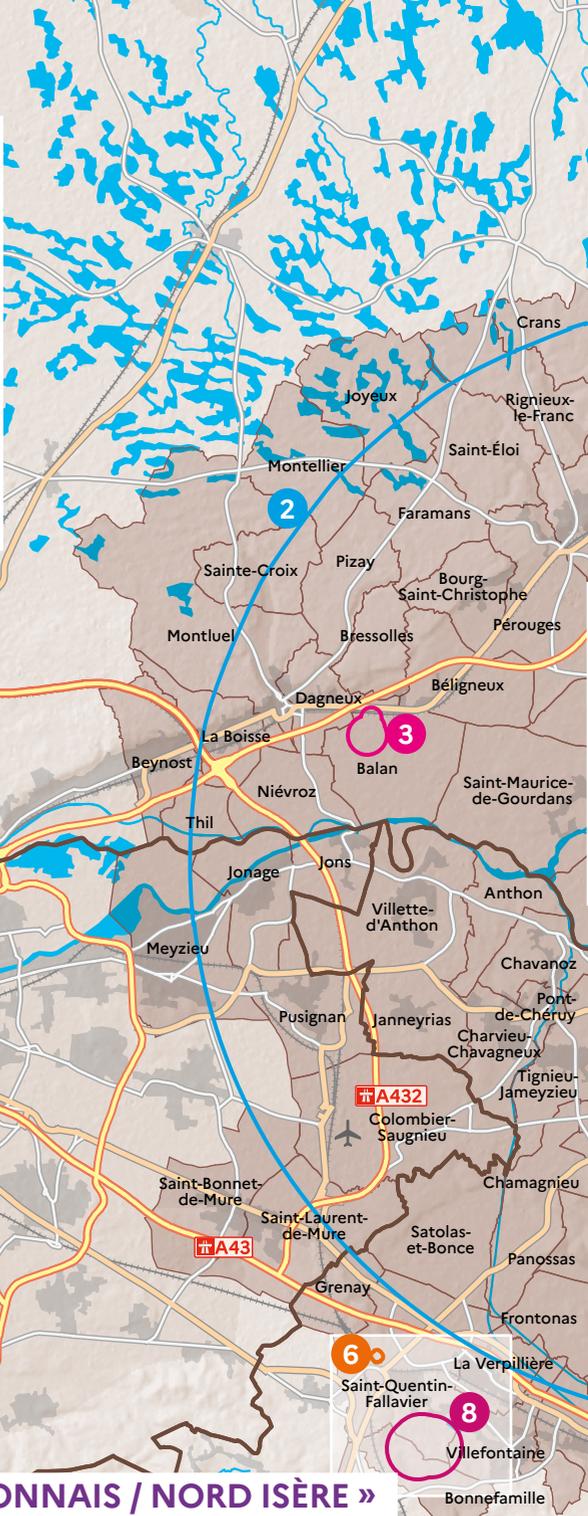
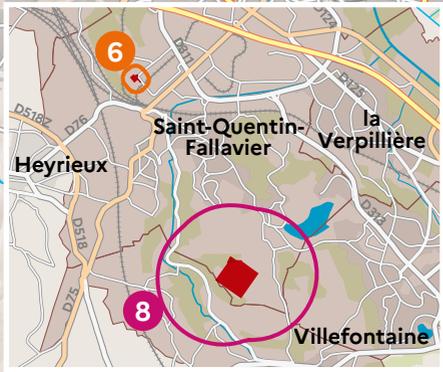
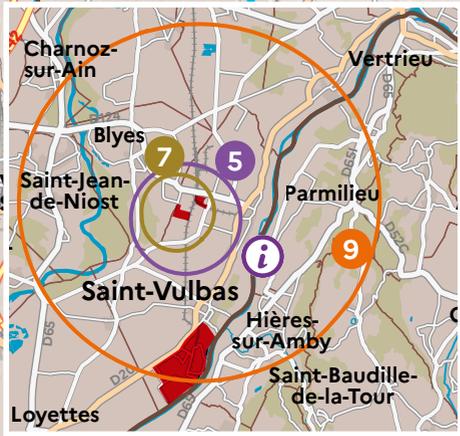
Préparation aux situations d'urgence

Les industriels et les pouvoirs publics élaborent des plans de secours, déclenchables en cas d'accident par les sites ou par la Préfecture selon l'étendue du sinistre. Ces plans sont régulièrement testés lors d'exercices.

4

L'information du public

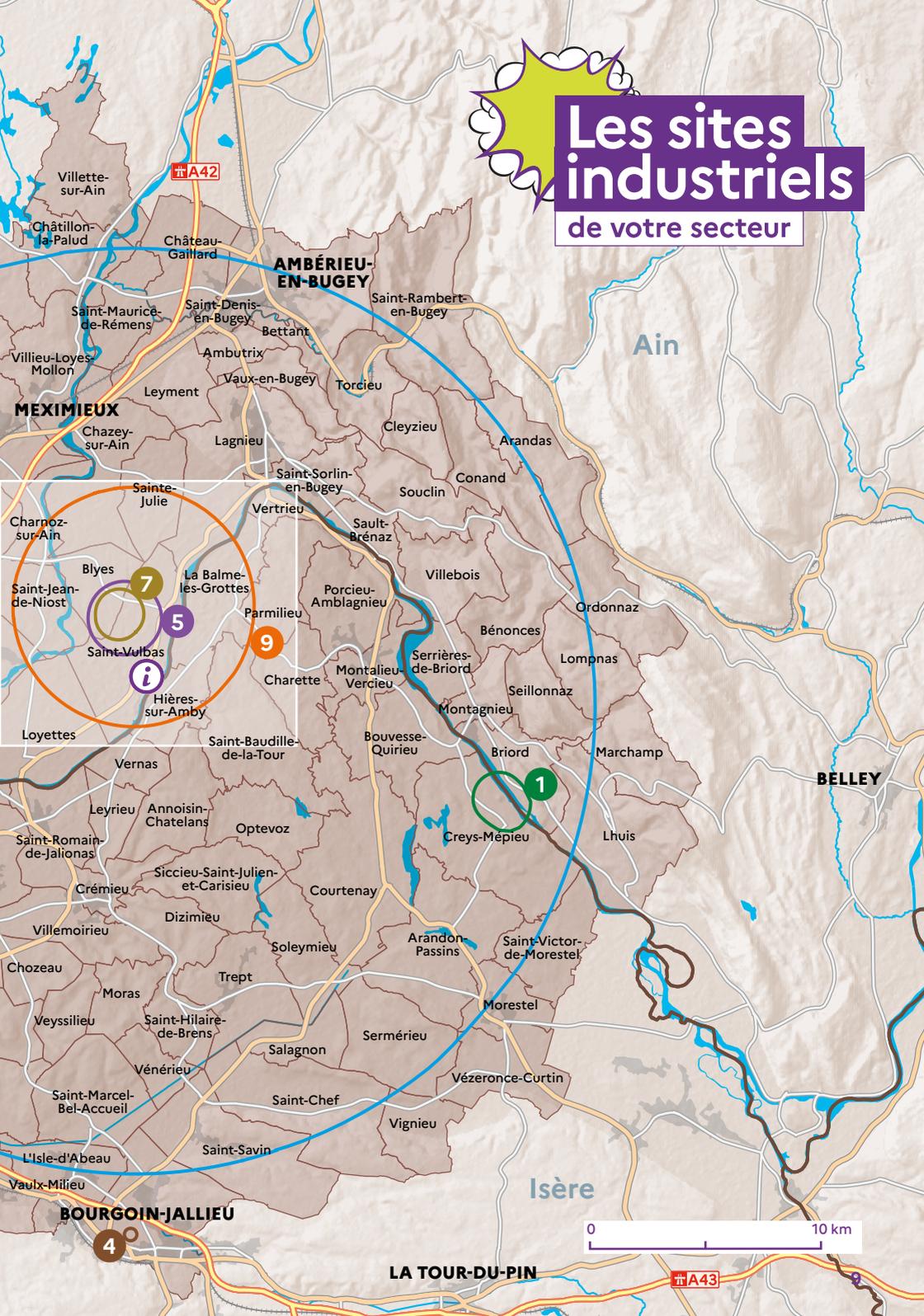
Une population informée des risques encourus et des bons réflexes à adopter en cas d'accident, c'est une population mieux protégée et qui facilitera les secours. C'est l'objet de cette campagne !



BASSIN

« PLAINE DE L'AIN / EST LYONNAIS / NORD ISÈRE »

Les sites industriels de votre secteur



AMBÉRIEU-EN-BUGEY

MEXIMIEUX

BELLEY

BOURGOIN-JALLIEU

LA TOUR-DU-PIN



A42

A43

7

5

i

9

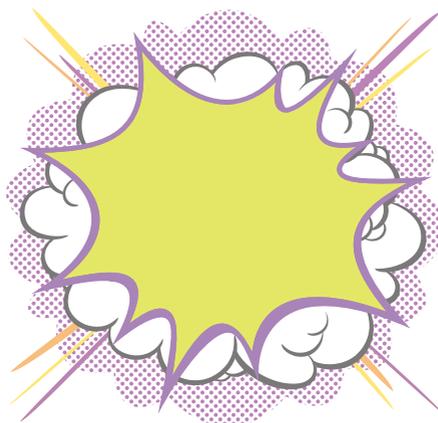
1

4

Les entreprises concernées.

Entreprises	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Page
1 EDF-INB Creys-Malville	Creys-Mépieu	 	1000 m	12
2 EDF-CNPE du Bugey	Saint-Vulbas		20000 m	12
3 KEM ONE	Balan	 	700 m	13
4 SEQENS	Bourgoin-Jallieu	  	270 m	13
5 SIEGFRIED	Saint-Vulbas	  	1588 m	13
6 SIGMA ALDRICH	Saint-Quentin- Fallavier		160 m	14
7 SPEICHIM PROCESSING	Saint-Vulbas	   	1050 m	14
8 TotalEnergies RAFFINAGE FRANCE	Saint-Quentin- Fallavier	 	1100 m	15
9 TREDI	Saint-Vulbas	   	5100 m	15

 Lire l'encadré page 11



À NOTER DANS CE BASSIN...

ORAPI est un établissement basé à Saint-Vulbas qui conçoit et fabrique des produits d'hygiène, de désinfection et de maintenance.

Il est devenu Seveso seuil haut en janvier 2023 suite au développement de ses activités (augmentation des quantités de produits stockés sur site).

Astr'in logistique exploite sur son site de Saint-Vulbas un entrepôt logistique de 24 000 m² destiné, entre autres, au stockage de différents produits pour le compte de clients de la région. Le site dispose notamment de capacités significatives pour accueillir des produits spécifiques type aérosols, liquides inflammables ou dangereux pour l'environnement ; elles lui confèrent un statut d'établissement Seveso Seuil Haut. Des études de dangers sont réalisées et révisées tous les 5 ans. Différentes mesures de maîtrise du risque permettent de prévenir la probabilité d'occurrence et les conséquences d'un accident (détection incendie, extinction automatique, murs coupe-feu...).

Informations spécifiques aux riverains des installations présentant un risque radioactif



À quoi servent les comprimés d'iode ?

Quelles sont les populations concernées ?

La prise d'iode stable (iodure de potassium), associée à la mise à l'abri, est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient intervenir en cas d'accident nucléaire.

Les comprimés sont distribués de façon préventive autour des installations présentant un risque radioactif (centrales nucléaires, réacteurs de recherche, installations de défense...), dans un rayon défini dans les plans PPI (variant de 500 m à 20 km).

Plus d'info ici : <https://vu.fr/fmyN> ou en flashant le QR code ci-contre



Les sites industriels de votre secteur.

LES DIFFÉRENTS RISQUES : QUE SIGNIFIENT LES PICTOGRAMMES ?



Risque d'explosion

Effets : Onde de choc (effet de surpression), projections de débris souvent accompagnées de dégagement de chaleur et de fumées.

Conséquences possibles : Traumatismes directs liés à l'onde de choc, blessures dues aux projections d'éclats et brûlures liées aux effets thermiques qu'une explosion peut créer.



Risque d'incendie

Effets : Dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumées (gaz) éventuellement toxiques.

Conséquences possibles : Brûlures, asphyxie et intoxication par les fumées.



Risque écotoxique

Effets : Dispersion dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour les organismes vivants et leur écosystème.

Conséquences possibles : Les produits dangereux pour l'environnement aquatique représentent une menace pour les organismes (poissons, crustacés, algues) et peuvent provoquer la dégradation du milieu (faune et flore).



Risque toxique

Effets : Dispersion dans l'air, dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour la santé.

Conséquences possibles : Les produits toxiques sont dangereux pour la santé. Ils peuvent provoquer des nausées, des irritations des yeux, de la peau, atteints des poumons ou plus généralement de l'organisme. Les émanations toxiques sont parfois inodores et incolores.



Risque radioactif

Effets : Exposition à la radioactivité.

Conséquences possibles : Une exposition prolongée à la radioactivité peut affecter les cellules de l'organisme, avec des effets à plus ou moins long terme et des risques de cancers.

EDF - INB CREYS-MALVILLE

Hameau de Malville / 38510 Creys-Mépieu
Tél. 04 74 33 34 35 / creys-visites@edf.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/17a



Activités : Mise en service en 1986, la centrale de Creys-Malville abrite SUPERPHENIX, le premier prototype de la filière des réacteurs à neutrons rapides refroidi au sodium. Arrêtée en 1997, le réacteur SUPERPHENIX est aujourd'hui le plus grand réacteur nucléaire en déconstruction dans le monde

Réglementation : Décret du 12 mai 1977 autorisant la création par NERSA d'une centrale nucléaire à neutrons rapides de 1200 MWe (INB 91) / Décret du 24 juillet 1985 autorisant la création de l'atelier pour l'évacuation du combustible (APEC : INB 141) / Décret du 30 décembre 1998 actant notamment le changement d'exploitant (EDF) / Décrets du 20 mars 2006 relatif à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement complet de l'INB 91 et modifiant le décret du 24 juillet 1985 autorisant la création de l'APEC / Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives à l'INB 141



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1000 m

Les risques et leurs effets : feu de produit solide toxique et inflammable

EDF - CNPE BUGEY

Saint-Vulbas BP 60120 / 01150 Saint-Vulbas
Tél. 04 81 58 80 00 / bugy-communication@edf.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/17b



Activités : Centrale nucléaire production d'électricité qui fournit 20 milliards de kWh (20 TWh) par an en moyenne grâce à ses 4 réacteurs de 900 MW

Réglementation : Les décrets du 20 novembre 1972 et du 27 juillet 1976 autorisent la création de la centrale / L'arrêté du 7 février 2012 fixe les règles générales relatives aux Installations nucléaires de base / Ils sont complétés par différentes décisions encadrant les rejets



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 20000 m

Les risques et leurs effets : accident nucléaire avec rejets radioactifs



KEM ONE BALAN

258 route de Saint Maurice
01360 Balan / Tél. 04 72 25 29 29
contact.communication@kemone.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/17c

Activités : Fabrication de poudre de PVC pour de multiples secteurs d'applications : automobile, bâtiment, ameublement, électricité, emballage, hygiène-santé, paramédical, sports et loisirs...

Réglementation : L'arrêté préfectoral initial du 8 août 1985 modifié en 2013 et complété en 2022 réglemente les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 700 m

Les risques et leurs effets : détente explosive d'un gaz liquéfié chauffé au niveau d'un stockage de gaz inflammable liquéfié

SEQENS

15 avenue des Frères Lumière
CS 52 009 Cedex
38307 Bourgoin-Jallieu / Tél. 04 74 93 63 33
accueil.bgn@seqens.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/17d



Activités : Chimie fine pour les industries des cosmétiques et de la pharmacie

Réglementation : L'arrêté cadre de 1986 complété dernièrement en 2020 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 270 m

Les risques et leurs effets : effets thermiques, de surpression et de dispersion atmosphérique

SIEGFRIED

Parc industriel de la Plaine de l'Ain
530 allée de la Luye
01150 Saint-Vulbas / Tél. 09 71 16 91 00
siegfriedpharmafr@siegfried.ch

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/17e



Activités : Production de molécules de chimie fine à usage pharmaceutique

Réglementation : L'arrêté préfectoral consolidé du 9 décembre 2010 réglemente les activités du site / L'étude de dangers complète a été mise à jour en 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1588 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un gaz toxique

SIGMA ALDRICH CHIMIE GROUPE MERCK

80 rue de Luzais L'Isle-d'Abeau Chesnes BP 701
38070 Saint-Quentin-Fallavier / Tél. 04 74 82 28 99
SQFEHS@merckgroup.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/17f



Activités : Centre de distribution logistique de réactifs chimiques et biochimiques pour la recherche, le développement, les industries chimiques et pharmaceutiques

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 8 octobre 1998 complété en 2018 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 160 m

Les risques et leurs effets : incendie généralisé de l'entrepôt

SPEICHIM PROCESSING

Parc industriel de la plaine de l'Ain
Allée des Pins
01150 Saint-Vulbas / Tél. 04 74 46 55 55
speichimprocessing@groupe-seche.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/17g



Activités : Purification de produits chimiques et régénération de solvants par distillation

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 14 mars 2023 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1050 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel



TotalEnergies

RAFFINAGE FRANCE

STOCKAGE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Chemin Loup Pichon
38070 Saint-Quentin-Fallavier / Tél. 04 72 09 50 50
plateforme.feyzin@totalenergies.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/17h



Activités : Stockage de pétrole et acheminement des produits par des canalisations enterrées

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 4 mai 1963 modifié en 2016 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1100 m

Les risques et leurs effets : incendie ou explosion d'un équipement industriel

TRÉDI SAINT-VULBAS

Parc industriel de la Plaine de l'Ain
Av. Charles de Gaulle
01150 Saint-Vulbas / Tél. 04 74 46 22 00
saintvulbas@tredi.groupe-seche.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/17i



Activités : Traitement thermique de déchets dangereux, valorisation de saumures bromées, régénération de Gaz à effet de serre (GES) et décontamination d'équipements électriques souillés aux PCB

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 23 avril 2019 réglemente les activités du site / L'étude de dangers du site a été mise à jour en 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 5100 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

Tout

sur le site internet

lesbonsreflexes.com

À tout moment, retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte.

La liste des établissements concernés, filtrable par localité

Une page détaillée pour chacun

Les différents types de risques existants



Les moyens d'alerte et les consignes à appliquer

Des conseils pour bien se préparer

Des actualités sur les risques

Les mesures prises pour les réduire